

Le capital financier dans le cadre du capitalisme monopoliste d'état en France *

P. Boccara



(*) Cette note schématique reproduit l'essentiel d'une intervention à la « table ronde » sur le capital financier, organisée par la « Nouvelle Revue Internationale » à Prague, en mars 1964.

Les nationalisations, le pouvoir économique accru de l'Etat et le développement du capital financier

Le développement du capitalisme monopoliste d'Etat imprime sa marque originale sur le capital financier (1). Il semble que les conditions nouvelles (tout en préparant, de façon dialectique, les mécanismes redoutables qui pourront être utilisés par le mouvement démocratique antimonopoliste s'il prend le contrôle de l'Etat), loin de réduire le rôle du capital financier tendent au contraire à augmenter son importance et à développer le caractère financier du capital contemporain. Dans cette intervention, nous examinerons : 1° la relation entre les nationalisations, le pouvoir économique accru de l'Etat et le développement du capital financier; 2° l'utilisation des fonds publics et semi-publics par le capital financier; 3° la modification des formes traditionnelles et les nouvelles formes du capital financier; 4° quelques éléments sur la théorie marxiste-léniniste du capital financier.

1°) Les nationalisations industrielles ont développé le caractère financier du capital

Les sociétés touchées par les nationalisations industrielles après la deuxième guerre mondiale se sont transformées en sociétés financières (banques ou holdings) qui ont tissé tout un réseau de liens nouveaux avec l'industrie.

Ainsi avaient déjà fait les sociétés de chemin de fer après la création de la S.N.C.F. en 1937. En 1937, les sociétés de chemins de fer se sont transformées en sociétés de portefeuille. L'exemple le plus connu est celui de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, dépendant du groupe Rothschild, qui s'est transformée en société de portefeuille et actuellement, en partie, en société d'investissement. Après la deuxième guerre mondiale aux indemnités versées en titres négociables aux sociétés dont les biens ont été

nationalisés, il faut ajouter les portefeuilles détenus par ces sociétés et non touchés par les nationalisations. De plus, des fusions ont eu lieu entre ces sociétés financières. L'exemple le plus typique est celui du groupe de la Banque Générale Industrielle La Hénin. Ce groupe financier très dynamique, fondé en 1949, a été formé par une série d'anciennes sociétés houillères surtout, et aussi électriques (2). La banque d'affaires est, elle-même rattachée au groupe RATY de la sidérurgie; elle est liée à l'Union des Mines et à la Banque de l'Indochine.

D'une façon générale le capital des groupes nationalisés, bien que très lourdement amputé et affaibli, a été aussi soulagé de l'exploitation industrielle de branches aux conditions de rentabilité délicates en général. Ce capital a renforcé son caractère parasitaire, tout en développant la concentration monopoliste dans l'industrie.

2°) La nationalisation dans le domaine bancaire

Les banques d'affaires, pièces maîtresses de l'oligarchie financière en France, ont évité la nationalisation ou plus exactement les deux principales d'entre elles, qui étaient menacées par un projet de nationalisation, la Banque de l'Union Parisienne et la Banque de Paris et des Pays-Bas. Une première fois en 1945, le

(1) Forme nouvelle et dominante du capital, apparue avec le capitalisme monopoliste, et qui, n'étant ni exclusivement bancaire, ni exclusivement industrielle, participe de ces deux formes, résultant de leur fusion ou de leur interpénétration.

(2) La B.G.I., jadis dépendant des « Mines de Carmaux » et qui recueille son héritage; la « Compagnie financière industrielle et immobilière La Hénin », issue des mines de Dourges; la société charbonnière « Sarre et Moselle », la Société alsacienne de participation et de crédit » (ex-Société Charbonnière « La Houve »), la « société pyrénéenne d'énergie électrique », etc... Voir l'article d'A. Sillon, sur les banques d'affaires dans « La Pensée » de juin 1963.

projet est repoussé par la première Assemblée constituante. De Gaulle, alors à la tête de l'Etat et dont le frère était d'ailleurs dirigeant de la Banque de l'Union Parisienne, avait mis son autorité dans la balance. Une deuxième fois le projet est repoussé en 1946.

En ce qui concerne les banques de dépôt, les quatre principales banques de dépôt, comme on le sait, ont été nationalisées tout comme les principales sociétés d'assurance. Cependant leurs dirigeants dépendent de l'Etat capitaliste et celui-ci a souvent mis à la tête des banques nationalisées les anciens directeurs sous prétexte de compétence technique. Ces directeurs sont toujours liés à l'oligarchie financière. Selon la remarque d'un spécialiste, H. Laufenburger, le pouvoir de ces dirigeants serait plus important qu'avant la nationalisation, dans la mesure où le contrôle de l'Etat est moindre que celui des anciens actionnaires. Les banques de dépôt ont continué à mettre les fonds qu'elles drainent en bonne part au service de l'oligarchie financière. Bien plus, ces fonds ont été accrus, non seulement par la centralisation des dépôts, mais aussi parce que les dividendes versés à l'Etat ont été réduits par rapport aux dividendes que versent les banques analogues à leurs actionnaires. Cela aurait permis par autofinancement l'accumulation d'une masse de fonds accrue. Enfin, le contrôle du crédit organisé par l'Etat après la deuxième guerre mondiale et les interventions nouvelles de la Banque de France ont accru les possibilités d'utilisation du marché monétaire par l'oligarchie financière. Ainsi, les crédits à l'industrie à moyen terme se sont considérablement développés.

3°) Le pouvoir économique accru de l'Etat renforce considérablement l'oligarchie

Il ne s'agit pas seulement du contrôle du crédit, mais de tout le pouvoir de régulation économique accru, y compris le plan indicatif de production et de financement et la consommation d'Etat. Ce

pouvoir économique accru, expression des contradictions aggravées du capitalisme et né de sa crise est utilisé cependant par le capital financier.

Certes, il ne faut pas voir de façon étroite cette utilisation. Les nouvelles formes d'intervention économique publique, issues parfois de la lutte démocratique anti-monopoliste, sont utilisées par les groupes dirigeants pour sauver le capitalisme lui-même. Mises au service des intérêts généraux des monopoles, les nouvelles institutions dépassent tel ou tel intérêt monopoliste particulier. Enfin, les processus nouveaux d'intervention de l'Etat développent les instruments qui pourront être utilisés contre le capital financier.

Mais, dans les conditions actuelles, d'une part l'Etat favorise, par une série de mesures, les hauts profits et l'œuvre monopolisatrice de l'oligarchie, par l'action sur les prix, la fiscalité, les commandes (notamment les commandes d'armement), les crédits publics et semi-publics, etc... Il favorise la pénétration du capital financier dans des domaines qui lui échappent encore. D'autre part, l'Etat français est plus que jamais dominé par l'oligarchie financière.

Déjà, en 1954, le numéro spécial d'« Economie et Politique », « La France et les trusts », soulignait l'importance du passage des hommes des trusts dans l'appareil d'Etat et des fonctionnaires publics au service de l'oligarchie financière. Mais, aussi, la même étude remarquait, à propos de la main-mise des trusts sur l'Etat : « Elle ne se fait pas comme aux Etats-Unis presque ouvertement ».

Depuis, avec le régime gaulliste, on sait que les choses ont changé. Nous n'insistons pas, car ces choses sont connues, sur les liens familiaux de De Gaulle avec le capital financier et sur les compositions du ministère (le Premier Ministre, directeur général de la Banque Rotschild et chaque ministre ou presque représentant un groupe de l'oligarchie financière) (1).

(1) Cf. H. Claude, dans « Gaullisme et grand capital » (1961) et plus récemment dans « Economie et Politique » (mai 1962).

L'utilisation des fonds publics et semi-publics par le capital financier

C'est peut-être l'aspect le plus important et le plus original des transformations.

1) Fonds publics et semi-publics

Il faut ajouter aux fonds publics (qui viennent de la fiscalité centrale ou locale et des emprunts) d'autres éléments. Le Trésor lui-même, a d'autres ressources, et notamment il draine les fonds des chèques postaux.

On estime qu'en ce qui concerne les fonds proprement publics, ils finançaient plus de la moitié des investissements (au sens bourgeois du terme, c'est-à-dire des immobilisations) au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Cette proportion pour les fonds publics proprement dits a décliné après 1950, après l'achèvement de la reconstruction. Mais cette proportion s'est toujours maintenue depuis, aux environs du quart des investissements. Et ce malgré tous les changements politiques. Il y a eu des tentatives néo-libérales pour diminuer la proportion des fonds publics. Mais ces tentatives n'ont pas duré longtemps (expérience Pinay).

Le pourcentage du quart s'est maintenu et même a tendu à légèrement progresser.

Il faut faire intervenir, en outre, l'utilisation par l'oligarchie des fonds qu'on peut appeler « semi-publics » (1).

Ce sont, tout d'abord, les fonds très importants de la *Caisse des Dépôts et Consignations* (qui draine notamment les ressources des caisses d'épargne, des institutions mutualistes, de la Sécurité sociale et d'autres fonds importants comme les dépôts des notaires, etc...). Il faut ajouter d'autres institutions semi-publics, comme par exemple le *Crédit National*, le *Crédit Foncier*, sociétés capitalistes privées contrôlées par l'Etat, qui tirent une

partie de leurs ressources du marché financier, mais la plus grande partie de fonds publics et qui sont adossées au Trésor et à l'Institut d'Emission (2). On peut leur rattacher les fonds des banques de dépôts et des sociétés d'assurance nationalisées, dans la mesure où leur direction est dominée par l'Etat.

Il ne faut pas négliger les ressources de l'émission monétaire proprement dite, avec les problèmes corrélatifs de l'inflation. La Banque de France est largement intervenue pour permettre le développement du crédit dit à moyen terme.

2) Financement public des entreprises publiques et nationalisées

Ce sont les entreprises publiques qui utilisent le plus les fonds publics proprement dits. Le financement est lié à la gestion publique qui a permis de lutter contre le malthusianisme monopoliste dans les secteurs lourds, et de le remplacer par une politique de modernisation et de croissance. Cependant, dans les conditions actuelles le fonctionnement des entreprises publiques profite à l'oligarchie financière, notamment par les commandes d'équipement avantageuses

(1) Bien sûr les fonds publics et semi-publics investis dans la production ne sont pas tous mis **directement** au service des monopoles. Beaucoup sont utilisés pour fournir des conditions d'activités favorables aux monopoles (investissement dans l'infrastructure, etc...) et d'une façon générale pour permettre la survie du capitalisme malgré le développement impétueux des forces productives. Mais ce sont les intérêts généraux de l'oligarchie financière qui dominent depuis 1947 et l'oligarchie a réussi, avec le pouvoir gaulliste, à contrôler plus directement que jamais tous ces fonds.

(2) Le capital du *Crédit National* a été souscrit par l'oligarchie financière qui joue un rôle considérable dans son orientation.

et surtout par la politique des tarifs. Les tarifs très bas font que la plupart des entreprises nationalisées sont gérées à la limite du déficit ou même accusent un déficit. Ces tarifs bas qui accroissent la nécessité des fonds publics (subventions, dotation en capital, prêts avantageux du F.D.E.S., etc.) ont comme conséquence, tout d'abord, des transferts de plus-value aux secteurs dominés par l'oligarchie financière dont le caractère parasitaire est renforcé. Mais ils ont aussi comme conséquence un non-prélèvement sur la plus-value nationale disponible, prélèvement qui aurait dû aller au-delà même de la plus-value produite dans les sociétés nationalisées si celles-ci étaient des monopoles privés, étant donné la composition organique particulièrement élevée dans ces branches. Le taux de profit des monopoles privés est ainsi très fortement relevé.

Enfin, après les coûteuses dépenses d'extension et de modernisation sur fonds publics, à partir de 1950, la part du marché financier s'est accrue dans le financement des entreprises nationalisées, l'oligarchie pouvant ainsi éventuellement prélever une autre dîme.

Cependant, la concurrence que font les entreprises nationalisées aux entreprises privées sur le marché financier aggrave les contradictions internes du capitalisme, bien que dans les conditions actuelles, le poids de cette concurrence retombe surtout sur les entreprises les moins puissantes et puisse aider ainsi à la concentration financière monopoliste.

3) Le financement public et semi-public des entreprises privées

Un système extrêmement souple et diversifié a été progressivement mis en place. Il comprend, outre les subventions budgétaires, les prêts du F.D.E.S. (Fonds de développement économique et social) rattaché au Trésor, qui a regroupé en 1955 un grand nombre des fonds particuliers créés empiriquement.

Il s'agit de prêts de capitaux à des conditions avantageuses et à des taux très bas, au-dessous du taux du marché : prêts d'équipement, prêts de productivité, prêts d'organisation, liés aussi à la concentration. Il s'agit aussi de primes, garanties de l'Etat, bonifications d'intérêts (qui couvrent la différence entre l'intérêt du marché et le taux d'intérêt qui est consenti à l'entreprise bénéficiaire), etc... Ces primes, ces bonifications, interviennent aussi dans le cadre de l'aménagement du territoire et sont distribuées par le Fonds national d'Aménagement du territoire.

D'autres fonds ont été créés. Ainsi, un Fonds de développement de la recherche, institué en 1961, distribue les subventions à l'industrie et finance des « actions concertées » de recherches avec l'industrie.

Les capitaux publics interviennent aussi, par le biais de sociétés mixtes : sociétés nationales d'économie mixte, filiales des sociétés nationalisées associées aux grands monopoles, sociétés utilisant les ressources de collectivités publiques locales, sociétés en partie financées par des institutions publiques ou semi-publiques, en particulier pour l'aménagement des zones industrielles et d'habitation, les constructions d'usines (1). Des institutions traditionnelles, comme la Caisse des Dépôts, le Crédit Foncier ou le Crédit National, ont pris une importance considérable dans ce domaine (2).

De nouvelles institutions sont apparues qu'on a pu qualifier de banques d'affaires publiques spécialisées : ainsi le Bureau des Recherches pétrolières, le Bureau des Recherches géologiques et minières ou même le Commissariat à l'Energie atomique.

Dans les Sociétés d'Investissement qui se sont développées en France après la deuxième guerre mondiale, on retrouve

(1) Les prêts spéciaux à la construction et les primes ont largement bénéficié aux sociétés immobilières privées.

(2) La Caisse des Dépôts permet aussi de plus en plus « de budgétiser » des investissements dans l'infrastructure.

à côté des principales banques d'affaires et des principaux holdings, les banques de dépôts nationalisées et les sociétés d'assurances nationalisées (1). Les capitaux publics se retrouvent également dans ces formes particulières des sociétés d'investissement que sont les Sociétés de développement régional (S.D.R.). Ces S.D.R., où domine le capital financier, prennent des participations dans les affaires locales et par leur intermédiaire peuvent être distribuées les primes et bonifications publiques.

On peut encore citer les sociétés de recherches pétrolières à qui l'Etat a versé d'énormes subventions allant jusqu'à doubler la mise des actionnaires (on pouvait acheter deux actions en n'en payant qu'une, l'Etat payant la seconde).

Le Doyen Hamel a pu écrire : « Que l'Etat soit devenu de nos jours le principal banquier de la Nation, c'est un fait que nous ne discutons plus ».

Et M. Bloch-Lainé : « On a pu dire que, depuis la dernière guerre, peu d'investissements sont restés réellement privés, que la plupart sont devenus « mixtes », de quelque manière... Les investissements qui sont financés par les moyens traditionnels exclusifs de toute intervention publique... ne forment plus qu'une minorité réduite... ».

Mais quel est le rôle de ces fonds ? Expression des difficultés accrues de l'oligarchie financière, le financement public sert essentiellement à diminuer la mise de fonds du capital financier. Il accroît ainsi ses capacités de monopolisation et relève la rentabilité de ses placements. Ceci se passe soit dans les branches à composition organique très élevée, telle la sidérurgie, soit dans les domaines industriels nouveaux qui nécessitent notamment des dépenses considérables de recherches, soit dans des branches ou des régions où est favorisée la pénétration de l'oligarchie financière.

Modification des formes traditionnelles et nouvelles formes d'action du capital financier

I Tout d'abord, il faut noter le recul relatif de la Bourse et du marché financier.

Malgré sa remontée par rapport à l'immédiat après-guerre, le marché financier français connaît toujours un recul relatif par rapport à l'entre-deux guerres (2). La progression des années 1954 à 1962 a été suivie d'un ralentissement. Depuis 1962, le marché financier français connaît des difficultés. Le poids de l'Etat s'est considérablement accru sur le marché financier, par les émissions publiques (dont

celles des entreprises nationalisées) et par le contrôle étroit du Trésor sur toutes les émissions. Suppléant à la défaillance de la Bourse, se sont développés l'épargne forcée, l'épargne institutionnelle

(1) Ou encore la Caisse des Dépôts comme dans « France-Obligations ».

(2) Surtout par rapport au rôle de l'Etat. M. Giscard d'Estaing déclarait en décembre 1957 : « L'intégralité des valeurs françaises en 1957 ne représentait que 67 % de ce que l'Etat dépense en un an. Il fut un temps, qui n'est pas très éloigné où la valeur des actions cotées représentait 5 ou 6 fois les dépenses publiques ».

(des caisses d'épargne, des compagnies d'assurances, des sociétés d'investissement, etc.) et l'investissement des fonds publics ou de tous les fonds d'épargne drainés par les institutions para-étatiques.

Le développement du financement public est une manifestation importante de la crise du capitalisme français et constitue un affaiblissement des institutions privées traditionnelles. Les formes publiques représentent un danger potentiel pour le capital financier, d'où les tentatives récentes pour accroître le rôle des institutions privées collectant des fonds comme les sociétés d'investissement (1). Mais dans leur contenu actuel, ces transformations permettent un renforcement considérable des disponibilités de l'oligarchie financière, qui s'efforce de contrôler toute l'épargne et en général toutes les ressources monétaires de la Nation. Ces nouvelles formes traduisent un développement du capital financier lui-même.

Lénine soulignait déjà dans l'« Impérialisme », à propos des Caisses d'épargne et des bureaux de poste, que ce sont toujours les mêmes magnats qui disposent en fait de leurs capitaux, bien que, ajoutait-il, les manitous de la banque puissent craindre le monopole d'Etat. Il insistait également sur la disparition du rôle de la Bourse comme régulateur absolument indispensable du capitalisme de libre concurrence et sur la réglementation consciente par les banques du dépouillement du public par une poignée de monopoleurs.

La politique des bas dividendes et de l'autofinancement moderne, tout en provoquant des réactions de défense dangereuses pour l'oligarchie financière de la part des petits et moyens épargnants, signifie une domination accrue du capital financier sur les porteurs d'actions. Les liens des grandes sociétés industrielles qui pratiquent le plus cette politique ne sont pas pour autant relâchés avec leurs banques.

2 L'exportation des capitaux joue, en France, un rôle moins important

que jadis. L'exportation de capitaux privés est de plus en plus encadrée après la seconde guerre mondiale par l'exportation de fonds publics. Les fonds publics permettent de relever considérablement la rentabilité des fonds privés, en finançant, dans les pays sous-développés qu'ils dominent, l'infrastructure nécessaire à la réalisation des projets des groupes financiers en Afrique Noire par exemple, en favorisant l'exportation par des prêts liés (2).

L'exportation de capitaux dans les pays développés progresse au détriment de l'exportation dans les anciennes colonies. Déjà, après la première guerre mondiale, l'exportation des capitaux français à l'étranger joue un rôle moins important. Mais cela ne signifie pas un affaiblissement du caractère financier du capital, au contraire, les liens se renforcent alors entre l'industrie et le capital bancaire, et de nouvelles banques d'affaires sont créées, à partir de groupes industriels notamment (3).

(1) Un rapport officiel de 1963, le rapport du Comité Lorain, se préoccupait de la réanimation du marché financier. Il souhaitait aussi accroître le drainage sous des formes privées par le capital financier lui-même des fonds qui se refusent au placement long et cherchent la sécurité de la liquidité : notamment dans les institutions para-étatiques. Un des moyens préconisés, le développement des sociétés d'investissement à capital variable, doit à la fois attirer ces capitaux (directement ou par le canal des institutions) et permettre à l'oligarchie de mieux dominer le marché financier.

(2) L'Etat, par l'intermédiaire de la Banque Française du Commerce Extérieur et de la Banque de France, a offert des facilités spéciales et garanti les crédits liés à l'exportation de marchandises et notamment à la construction de grands ouvrages dans les pays en voie de développement (Amérique latine, etc.) activement recherchée par les Banques d'Affaires pour les sociétés de leur groupe.

(3) Ainsi la Banque de Paris et des Pays-Bas étend considérablement son contrôle sur des affaires industrielles françaises (électricité, chimie, pétrole, etc...). En 1920, se crée l'Union Européenne industrielle et financière à partir du groupe Schneider, en 1923 l'Union des Mines, etc...

Après la seconde guerre mondiale, le mouvement se poursuit (1). La sphère rentable d'exportation des capitaux diminue avec l'extension du camp socialiste et la désagrégation du système colonial. Il y a eu des rapatriements de capitaux du Vietnam et d'Afrique dans la « métropole ». Mais l'exportation des capitaux dans les pays avancés, et aussi l'importation des capitaux, se sont développées en liaison notamment avec le Marché commun. Tous ces phénomènes ont fait progresser les liens entre le capital bancaire et le capital industriel et le caractère cosmopolite du capital financier (2).

On peut cependant dire que l'impérialisme français n'est plus « usurier » au sens où on l'entendait avant 1914, de la prédominance de l'exportation des capitaux à l'étranger et tout particulièrement des capitaux placés en fonds d'Etat étrangers.

Mais on ne peut pas dire que le capital français devient plus industriel, il devient plus proprement financier. Ce développement nouveau du capital financier se fait à travers la crise du capitalisme et de nouvelles contradictions se développent : gravité des conséquences des importations de capitaux en France même, allemands et américains, contradictions accrues des relations économiques avec les pays sous-développés.

3 Le développement du crédit à moyen terme, représente une autre modification importante. Bien qu'apparu entre les deux guerres mondiales, le crédit à moyen terme caractérise, en France surtout, la période qui suit la deuxième guerre mondiale. Grâce à la possibilité de réescompte par la Banque de France, il a connu une progression véritablement spectaculaire.

Dans le système du Crédit d'équipement à moyen terme, les immobilisations industrielles, le capital fixe sont financés par des ressources à court terme (3), c'est-à-dire par des ressources proprement bancaires, dépôts bancaires, fonds d'épargne collectés des institutions publiques et semi-publiques, etc..

Les investissements sont aussi financés par création de monnaie grâce au réescompte par l'Institut d'Emission des effets à moyen terme. Pour les crédits à moyen terme mobilisables, les plus importants, tout le système est ainsi adossé à la Banque de France (4), d'où, d'ailleurs, la pression inflationniste consécutive à leur développement (5).

Ainsi sont utilisées des ressources à bon marché pour des placements productifs à assez long terme et l'épargne liquide qui se refuse à l'investissement, est « transformée » en placements longs, notamment par l'intermédiaire des institutions comme le Crédit National et la Caisse des dépôts. Mais cette forme nouvelle du crédit à moyen terme nous semble développer l'essence même du capital financier.

4 Développement du caractère financier du capital (6).

Après la deuxième guerre mondiale, la forme financière des grandes sociétés capitalistes françaises s'accuse. Ainsi de très nombreuses sociétés dites industrielles se transforment en sociétés de portefeuille, en *holdings*, créant des sociétés d'exploitation auxquelles elles apportent

(1) Pour l'ensemble des investissements français à l'étranger ce ne serait que vers 1955 que la masse de 1939 aurait été reconstituée.

(2) Les liens se sont resserrés avec les groupes financiers des E.-U. et surtout ceux des pays du Marché commun, tout particulièrement d'Allemagne occidentale.

(3) L'accroissement considérable de l'épargne liquide, l'épargne à court terme, est un caractère universel dans tous les pays capitalistes avancés, d'où la nécessité de sa transformation dans tous ces pays capitalistes.

(4) La garantie de la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat peut également intervenir pour décharger les banques du risque de non-remboursement des crédits à moyen terme.

(5) La contradiction entre inflation et croissance couronne, semble-t-il, toutes les contradictions du financement et de la consommation publics (visant cependant à empêcher le freinage de la croissance du capitalisme monopoliste).

(6) Voir notamment (outre diverses études dans « Economie et Politique », de celles du numéro spécial « La France et les Trusts », à celles plus récentes de M. Hincker, sur l'oligarchie financière, ou de F. Nicolon, dans le numéro 100) : R. Chatin, « Les Banques d'affaires » (thèse dactylographiée, 1957) ; P. Cauboué, « Le chef d'entreprise et son banquier » (1961) ; Cl. Champaud, « Le pouvoir de concentration de la société par actions » (thèse 1962).

leur actif industriel. Les cerveaux dirigeants de toutes les grandes sociétés deviennent proprement financiers. Ces transformations sont liées au progrès de la concentration financière et de la monopolisation : elles permettent un contrôle plus ample et plus souple de l'industrie dans les nouvelles conditions techniques. On assiste à des divisions et à des regroupements d'actifs industriels. Les sociétés se divisent pour mieux centraliser, par des scissions — absorptions ou par création de filiales communes à plusieurs groupes.

Les formes de participation tendent au contrôle maximum avec le minimum de capital. A côté des participations classiques, en pyramide, en cascade ou en étoile à partir de la société-mère, apparaissent des formes, plus ou moins enchevêtrées, tendant vers un type circulaire (1).

Les Sociétés d'investissement, favorisées par la législation fiscale, se sont révélées viables en France après la deuxième guerre mondiale et se sont multipliées. Elles contribuent à mobiliser les portefeuilles des banques et des groupes financiers, en conservant cependant les avantages du contrôle. Tout en tendant à drainer plus efficacement l'épargne sur un marché plus étroit, elles permettent au capital financier d'utiliser largement les fonds drainés par les institutions semi-publiques et nationalisées tout particulièrement les banques de dépôts et les sociétés d'assurances.

La multiplication des sociétés de portefeuille, comme les holdings ou les Sociétés d'Investissement (S.I.), a accru les possibilités d'interpénétration des banques et des sociétés industrielles et l'extension du contrôle des groupes financiers sur l'industrie. Chaque groupe de l'oligarchie financière comprend banque d'affaires, holdings, sociétés d'investissement, etc., sans oublier les liens avec les banques de dépôts et les sociétés d'assurances, nationalisées ou non (2).

L'insuffisance du marché financier et les besoins d'investissement ont accru considérablement le besoin pour les sociétés industrielles de recourir aux banques par rapport à l'avant-guerre. En plus des opérations traditionnelles, les banques ont été sollicitées pour les nouveaux crédits à moyen terme. D'une façon générale, les banques interviennent comme intermédiaire entre les sociétés industrielles et les institutions financières publiques et semi-publiques et servent alors, comme on l'a dit, de « catalyseurs » de crédits. C'est par exemple le banquier de la société qui fournira les renseignements nécessaires aux organismes réescompteurs comme la Banque de France ou le Crédit National, et qui introduira la demande de crédit.

L'importance croissante des besoins de crédits lie l'entreprise industrielle à un consortium ou pool de plusieurs banques dirigées par un chef de file. Aucun banquier du pool n'acceptera de se substituer au chef de file (sauf prise de contrôle de la société industrielle) et l'entreprise théoriquement indépendante est en fait « rivée », comme on l'a écrit, à la banque chef de file. Si les opérations sur le marché financier sont difficiles à mener à bonne fin, la banque peut proposer des crédits de relais en attendant une amélioration du marché. Si l'entreprise connaît des heures difficiles, elle perd complètement son indépendance, le secours de la banque ayant pour contrepartie le contrôle. D'une façon générale, une banque d'affaires peut très bien par-

(1) Dans le cercle parfait, la dernière société du cercle contrôlé, participant au capital de la société-mère, lui restitue du même coup le capital de participation.

(2) Les S.I. ne peuvent détenir plus de 10 % du capital d'une même société, alors que le contrôle nécessite, en général, un minimum de 20 %. Mais la domination des S.I. elles-mêmes ne rencontre pas les mêmes limites. La combinaison, par une banque par exemple, de la domination d'une S.I. dont elle détiendrait 20 % du capital et d'un holding concernant les mêmes sociétés, permettrait, selon le spécialiste P. Cauboué, le contrôle de nombreuses sociétés industrielles avec la propriété effective de moins de 3 % de leur capital.

participer au contrôle d'une société sans participer à son capital, en raison de ses services passés et à venir et grâce à ses liaisons personnelles. La banque d'affaires cherche à retirer au maximum son capital d'une entreprise qu'elle a lancée ou qu'elle a investie tout en maintenant son contrôle.

De nouvelles institutions se sont développées, comme les groupements de financement, communs à une branche industrielle, qui servent d'intermédiaire avec le marché des obligations ou avec les institutions financières semi-publiques. Elles donnent aussi aux banques et aux groupes financiers des possibilités nouvelles de domination, au moins pour les entreprises moyennes qui leur échappent. Ainsi le Groupement des Industries agricoles et Alimentaires de grande Consommation (G.I.A.C.) a été créé à l'initiative de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Les groupes financiers utilisent aussi des sociétés à la fois techniques et financières, dites d'études et de participations, comme la Sofimeca (Société française de participation des industries mécaniques) liée à la Cie financière de Suez. La quasi-intégration a beaucoup progressé dans la petite et moyenne industrie.

D'une façon générale, après la deuxième guerre mondiale, les banques d'affaires s'intéressent aux moyennes et petites entreprises jusque là négligées par elles. L'oligarchie financière cosmopolite étend son emprise dans de nouveaux domaines, avec l'aide de l'Etat qui favorise la « concentration », et des fonds publics (notamment pour le financement des infrastructures modernes appropriées). Ainsi dans l'agriculture, grâce à l'intégration à partir de l'industrie alimentaire et aux contrats de production, dans le commerce

de distribution (participations, financement, quasi-intégration), dans l'industrie touristique.

Tout en maintenant leur domination traditionnelle (amputée par la nationalisation), notamment sur les mines et la métallurgie, les transports, la grande industrie mécanique et chimique, ou sur les affaires d'outre-mer, les banques d'affaires se sont de plus en plus intéressées à des secteurs relativement nouveaux pour elles où l'intervention des fonds publics et semi-publics est particulièrement massive. C'est le cas de la construction immobilière, de l'industrie alimentaire, de l'industrie pétrolière ou des branches liées à la force de frappe (électronique, fusées, atome).

Les groupes de l'oligarchie financière ont renforcé leur emprise parasitaire sur l'économie française avec l'aide de l'Etat et des institutions financières publiques et semi-publiques. Au cours de luttes internes, des regroupements ont encore centralisé le pouvoir de l'oligarchie. Ainsi par l'absorption des banques entre elles (absorption de la Banque Mirabaud par la Banque de l'Union Parisienne ou de la Banque de l'Europe Centrale par la Banque de Paris et des Pays-Bas), ou par participations multiples (achat après la dernière guerre d'importants paquets d'actions de la plus importante banque d'affaires la Banque de Paris et des Pays-Bas par la Banque de l'Indochine, la Banque Lazard et la Banque Rothschild). Mais avec le pouvoir gaulliste, les deux pôles dirigeants des institutions financières, anciennes et nouvelles, privées et publiques, que sont les banques d'affaires et le Trésor, sont mieux que jamais dominés par l'oligarchie.

Sur la théorie marxiste-léniniste du capital financier

Sur ce point, nous présentons non une théorie, mais une hypothèse de travail.

1) Capital financier et formes contemporaines

On connaît la définition du capital financier donnée par Lénine, reprenant et complétant les formulations de Hilferding et de Boukharine : fusion ou inter-pénétration du capital bancaire et du capital industriel, de la banque et de l'industrie, sur la base de la concentration de la production et de la monopolisation.

Ainsi on peut sans doute rattacher les fonds des institutions dites financières contemporaines, y compris les fonds semi-publics et publics, au capital bancaire.

Comme cause de l'apparition et du développement du capital financier à la fin du XIX^e siècle, il faut citer, après Lénine, la tendance à la concentration par les banques (transformées en une poignée de monopoles) de la presque totalité du capital — argent de l'ensemble des capitalistes et des petits propriétaires, les banques tendant à centraliser ainsi tous les capitaux et les revenus (Lénine, « L'Impérialisme », Editions sociales 1945, p. 29 et p. 32).

Cette tendance au monopole explique la mainmise du capital bancaire sur les moyens de production et d'une façon plus générale et plus souple l'interpénétration ou la fusion des monopoles bancaires et industriels.

Cependant, il nous semble qu'à la lumière de la théorie de Marx et des transformations du capitalisme contemporain, on puisse faire intervenir un deuxième élément d'explication. Evidemment, ce n'est qu'une hypothèse de travail qui reste à vérifier (1).

2) Parallèle avec le problème de l'exportation des capitaux :

La surproduction du capital et sa mise en sommeil

Déjà, pour l'exportation des capitaux, Lénine distinguait deux éléments d'explication (« L'Impérialisme », p. 57).

1) la possibilité de l'exportation des capitaux provient, disait-il, de ce qu'un certain nombre de pays arriérés sont entraînés dans l'orbite du capitalisme mondial (avec la création des grandes lignes de chemin de fer, etc...);

2) la nécessité de l'exportation des capitaux est due, à la maturité excessive du capitalisme dans certains pays où les placements avantageux font défaut au capital. Et il évoquait l'énorme excédent de capitaux dans les pays avancés.

a) La surproduction du capital et sa mise en sommeil.

Marx avait déjà expliqué le développement de l'exportation des capitaux (il pensait notamment aux capitaux anglais du milieu du XIX^e siècle) par ce qu'il a appelé la surproduction du capital (« Le Capital », livre III, chap. XV : « Développement des contradictions internes de la loi de la baisse tendancielle du taux de profit ». (Voir notamment, Editions sociales, Livre III, t. 3, p. 268).

Il faudrait analyser ce chapitre difficile pour bien comprendre le problème.

Pour bien comprendre la surproduction du capital en général, dit Marx, il faut imaginer la surproduction absolue du capital.

(1) La dualité dialectique des plans de l'explication est, semble-t-il, constante dans la théorie économique marxiste qui, selon la formule d'Engels, étudie les conditions et les formes (définition par Engels de la science économique). Selon Lénine, dans le Capital, Marx étudie le développement et le fonctionnement du capitalisme.

Dans le cadre de l'accumulation du capital et de son accroissement constant, il arriverait un moment où le capital additionnel (nouveau) ne peut rapporter théoriquement aucun profit. En effet, la force de travail productive de la société (une nation par exemple) serait exploitée au maximum dans des conditions historiques données. Donc la masse de la plus-value qu'il est possible d'extraire dans une société donnée, à moment donné, est limitée et entièrement accaparée par le capital existant. Un capital additionnel rapportera, théoriquement, dans ces conditions, un profit nul.

Quelle est la solution de cette situation ? dit Marx. C'est, en dernière analyse, la mise en sommeil d'une partie du capital de la société, correspondant approximativement à la quantité du capital additionnel en surnombre.

Mise en sommeil, c'est-à-dire que ce capital en surnombre ne se compose plus comme capital, ne se met plus en valeur comme capital, ne réclame plus sa part de la plus-value produite dans la société.

Marx montre que les choses sont plus compliquées et que la surproduction peut être en quelque sorte relative.

De même la mise en sommeil pourrait simplement signifier qu'une portion du capital est obligée de se mettre en valeur à un taux moindre (et non ne plus se mettre du tout en valeur).

D'ailleurs, il n'y a surproduction du capital qu'en tant que capital, c'est-à-dire par rapport aux possibilités d'extraction de plus-value, et non par rapport aux besoins sociaux, techniques, etc... (1).

C'est visiblement aux développements de Marx sur la surproduction du capital et sa mise en sommeil que pense Lénine quand il parle de l'excédent du capital. D'ailleurs Boukharine dans son livre « L'économie mondiale et l'impérialisme » apprécié positivement par Lénine, se réfère expressément à ces passages du « Capital », pour expliquer l'exportation impérialiste des capitaux. Mais quel est

le rapport de ces analyses avec le capital financier ?

b) *Utilisation de l'analyse de la surproduction du capital et de la mise en sommeil par la théorie du capital financier. L'exemple marxiste des chemins de fer.*

Dans les mêmes développements sur la baisse tendancielle du taux de profit, très exactement à la fin du chapitre XIV du Livre II sur « les causes qui contre-carrent la loi », Marx écrit :

« A mesure que progresse la production capitaliste, ce qui va de pair avec une accumulation plus rapide, une partie du capital n'est plus comptée et employée que comme capital productif d'intérêt. Non pas en ce sens que tout capitaliste qui prête du capital se contente des intérêts, tandis que le capitaliste industriel empêche son bénéfice d'entrepreneur. Ce fait, lui, n'intéresse nullement le niveau du taux de profit général, car, pour lui, le profit = intérêt + profit de toute sorte + rente foncière, et sa distribution entre ces catégories particulières lui est indifférente. Mais ces capitaux, bien que placés dans de grandes entreprises productives, ne fournissent, déduction faite de tous les frais, que des intérêts plus ou moins grands qu'on appelle dividendes : dans les chemins de fer par exemple. Ils n'entrent donc pas dans le système de péréquation du taux de profit général, étant donné qu'ils rendent un taux de profit inférieur au taux moyen. S'ils y entraient, celui-ci tomberait beaucoup plus bas. D'un point de vue théorique, on peut les y inclure et on obtient alors un taux

(1) On peut même penser que l'augmentation des besoins sociaux d'investissements (liée au progrès de la technique, etc...) nécessite une accumulation du capital telle qu'elle pourrait engendrer la surproduction, si cette accumulation supplémentaire réclamait sa part de la plus-value nationale. Les entreprises nationalisées, qui sont gérées à la limite du déficit, représenteraient alors du capital mis en sommeil. Capital au sens marxiste du terme, non au sens de fonds finançant les moyens de production, mais au sens de valeur accumulée rapportant une valeur additionnelle.

de profit inférieur à celui qui semble exister et qui détermine réellement les capitalistes, car c'est justement dans ces entreprises que le capital constant est le plus élevé relativement au capital variable » (souligné par nous).

En ce qui concerne les chemins de fer en France, à partir de 1840 (grâce notamment à la garantie d'intérêt fournie par l'Etat) apparaissent pour la première fois (et vont surtout se développer sous le Second Empire et à la fin du XIX^e siècle) les obligations de chemins de fer. Jusqu'alors les toutes premières sociétés de chemins de fer avaient uniquement émis des actions. (Et les obligations industrielles, en général, ne se développent qu'à partir de cette époque).

L'émission d'obligations permet alors aux chemins de fer de sortir de l'impasse financière dans laquelle ils semblaient engagés (insuffisante rentabilité) en drainant à leur profit des fonds à bon marché (qui, bien qu'investis à long terme dans l'industrie, se contentent du taux d'intérêt). Le taux de profit du capital propre des sociétés de chemins de fer peut être relevé, dans la mesure où une partie importante du capital réellement investi se contente de l'intérêt (nettement inférieur au taux de profit).

3) Retour à la définition du capital financier et aux formes contemporaines

La fusion ou l'interpénétration du capital bancaire et du capital industriel, ou, comme dit aussi Lénine, de la banque et de l'industrie, permettrait précisément d'investir dans les entreprises productives, et à long terme, des capitaux (drainés par les banques) et qui ne réclament, en gros que le taux de l'intérêt.

Les fonds prêtés par le banquier simple pouvaient ne lui rapporter que le taux d'intérêt. Cependant le capital propre du banquier pouvait rapporter le taux moyen de profit (nettement supérieur au

taux d'intérêt). Car le banquier prêtait, outre son capital propre, des capitaux déposés chez lui (et réclamant une faible rémunération) ou encore créait les ressources monétaires qu'il prêtait dans une proportion très supérieure au capital qui les garantissait, etc..

Mais cet intérêt qu'il recevait en rémunération des crédits bancaires qu'il faisait, des crédits essentiellement de type commercial ou à court terme (y compris pour les fonds de roulement du capitaliste industriel), cet intérêt représentait une partie du profit brut (se répartissant entre profit d'entreprise, intérêt, etc...). Alors que jadis toute partie du capital industriel rapportait, en moyenne, le profit brut (profit d'entreprise + intérêt), désormais une partie croissante de ce capital ne rapporterait en tout et pour tout que l'intérêt.

Désormais, avec le capital financier, le capital industriel investi à long terme dans la production est en prise directe sur le capital bancaire et les ressources monétaires que celui-ci commande. Il semble que se généralise alors la division analysée par Marx à propos des chemins de fer, à l'intérieur d'une même entreprise, entre capital qui ne rapporte en tout et pour tout que l'intérêt et capital (appartenant en propre à l'oligarchie financière) dont la rentabilité est en conséquence considérablement accrue, permettant de lutter contre la tendance à la surproduction du capital.

Les banques mixtes allemandes (de dépôts et d'affaires, commerciales et industrielles à la fois) qui se sont développées à la fin du XIX^e siècle, représentent peut-être le mieux le phénomène. Mais il semble caractériser toutes les formes de capital financier.

En France, par exemple, les grands établissements de crédit créés dans la dernière partie du XIX^e siècle que l'on appellera banques de dépôts, étaient en réalité largement des banques mixtes.

Cela était encore leur tendance entre les deux guerres, alors que se développent des banques proprement mixtes durement touchées pendant la grande crise. Cela se manifeste encore plus de nos jours, malgré les interdictions légales (fondées sur le risque de l'immobilisation industrielle de capitaux qui doivent rester liquides et presque immédiatement disponibles). De même, après la libération, les Banques d'Affaires ont développé considérablement leurs opérations proprement bancaires (analogues à celles des banques de dépôts).

Le développement des formes contemporaines semble confirmer cette hypothèse sur le capital financier et notamment :

1 la transformation d'une grande partie des actionnaires, en actionnaires de seconde zone, se rapprochant dans une certaine mesure d'obligataires avec les dividendes réduits mais relativement fixes, permettant l'autofinancement contemporain (distinction des actionnaires dits bailleurs de fonds opposés aux actionnaires de contrôle);

2 la progression spectaculaire — grâce notamment à la garantie de réescompte de la Banque d'Emission d'Etat — des crédits à moyen terme, où les ressources à court terme à bon marché sont placées à assez long terme.

3 Et surtout, l'utilisation par l'oligarchie financière de fonds d'origine publique ou semi-publique, qui se contentent d'un taux d'intérêt nettement inférieur au taux d'intérêt du marché, ou sont prêtés sans intérêt, ou mieux encore sont donnés gratuitement.

Tous ces faits, d'une importance croissante, semblent indiquer une phase qualitative nouvelle de la mise en sommeil du capital. Une partie du capital investi productivement dans l'industrie ne réclame aucune rentabilité pour elle ou même est donnée à fonds perdus, relevant d'autant la rentabilité du capital propre de

l'oligarchie financière et permettant de lutter ainsi contre la tendance à la surproduction du capital accélérée par le progrès technique (1).

En conclusion, les nouvelles formes du capital financier dans le cadre du capitalisme monopoliste d'Etat sont apparues comme des expressions de l'aggravation de la crise générale du capitalisme, au milieu d'une lutte de classe aiguë. Bien qu'elles aggravent encore les contradictions internes du capitalisme, l'oligarchie financière utilise ces forces pour renforcer son pouvoir ébranlé et maintenir le capitalisme malgré la progression rapide des forces productives après la deuxième guerre mondiale. Cependant, elle renforce ainsi son caractère parasitaire. Et surtout ces formes qu'engendre le capitalisme monopoliste d'Etat peuvent être utilisées par le mouvement démocratique anti-monopoliste s'il prend le contrôle de l'Etat.

Le régime gaulliste est précisément l'expression renforcée du pouvoir des monopoles dans le cadre du capitalisme monopoliste d'Etat. Non seulement les moyens nouveaux sont mis plus directement aux services de l'oligarchie, mais on assiste à une tentative pour privatiser ou pour rendre plus privées les nouvelles formes, pour diminuer leur potentiel anti-monopoliste.

Mais les marges de manœuvre dans ce sens sont étroites. La pression des contradictions objectives du capitalisme contemporain est telle que des adeptes des principes libéraux arrivés au pouvoir renforcent l'intervention de l'Etat. Par ailleurs, l'affirmation brutale de la mainmise de l'oligarchie financière sur l'économie pousse au regroupement de toutes les forces anti-monopolistes.

(1) Nous avons émis pour la première fois cette hypothèse de la surproduction et de la mise en sommeil du capital à propos de l'institution et du fonctionnement des entreprises nationalisées.

Le Parti socialiste S.F.I.O. nous rejoint désormais dans notre appréciation du régime.

Tout particulièrement en ce qui concerne le capital financier, la proposition socialiste de nationalisation des banques d'affaires de février 1963 rejoint notre appréciation sur l'utilisation des formes nouvelles étatiques par l'oligarchie financière et la proposition communiste de

nationalisation des banques (1). Malgré les obstacles qui demeurent, une telle convergence est prometteuse pour l'unité des forces ouvrières et démocratiques. Cette unité permettra de retourner l'intervention de l'Etat dans le financement de l'économie, utilisée dans l'intérêt général des monopoles, contre l'oligarchie financière elle-même, et de la mettre au service d'un progrès économique démocratique.

Post scriptum : Sur le capital financier et le programme pour une démocratie nouvelle

Les leçons pour l'action de l'évolution objective du capital financier sont multiples et doivent être analysées minutieusement. Insistons seulement ici sur un point fondamental concernant les nouvelles perspectives démocratiques, et au-delà socialistes, de notre pays.

L'adaptation des groupes de l'oligarchie financière à la crise générale du système et leur dynamisme, malgré les coups reçus, au sein du capitalisme monopoliste d'Etat sont remarquables. Les conséquences en sont une mainmise beaucoup plus étroite de l'oligarchie cosmopolite sur l'ensemble de l'économie française, un parasitisme considérablement accru, se manifestant notamment par le pillage des fonds publics et semi-publics ainsi que des ressources de la Nation. La conscience de ce parasitisme de l'oligarchie et de son pillage du public au nom de l'intérêt général doit progresser dans les masses et devenir une force matérielle. Les perspectives de la lutte contre l'oligarchie sont elles-mêmes éclairées par l'adaptation du capital financier dans le cadre du capitalisme monopoliste d'Etat. Cette adaptation, comme toutes les manifestations du capitalisme monopoliste d'Etat, comporte un double enseignement : la lutte contre l'oligarchie y puise des possibilités nouvelles, mais aussi des exigences accrues.

1° L'intervention massive et objectivement nécessaire de l'Etat dans les circuits de financement et la centralisation croissante de toutes les ressources financières dans un système où le secteur public joue un rôle prépondérant, ouvrent de nouvelles possibilités. Elles rendent désormais possible (en combinaison avec les autres formes publiques nouvelles et notamment avec des nationalisations étendues), une contrainte économique décisive contre l'oligarchie financière, si la lutte politique des masses permet d'arriver à un contrôle véritablement démocratique de l'Etat. L'oligarchie monopoliste peut ainsi être empêchée de nuire dans le cadre d'un développement démocratique pacifique.

Le pouvoir démocratique nouveau aura les moyens de favoriser le financement des secteurs jugés prioritaires, dans des conditions raisonnablement favorables au progrès social, tout en s'opposant au

(1) L'exposé des motifs de la proposition de loi S.F.I.O. déclare notamment : les banques d'affaires « n'ont cessé d'étendre leur emprise sur l'économie française et sur l'Etat, notamment en utilisant les prolongements politiques de leur puissance financière. Elles sont devenues plus que des féodalités. Elles dominent l'Etat, régnaient en maître absolu sur les secteurs économiques les plus importants pour la vie nationale... De plus, pour se mettre à l'abri des risques, elles exigent et obtiennent des pouvoirs publics la garantie des collectivités publiques et des caisses publiques, après leur avoir imposé des charges écrasantes ».

« mur d'argent » intérieur et extérieur (sans sous-estimer cependant les problèmes extérieurs). L'évolution objective du capitalisme monopoliste en capitalisme monopoliste d'Etat est une des conditions fondamentales rendant possible une lutte pacifique efficace contre le capital financier, en nous fournissant des instruments économiques redoutables contre lui et en nous indiquant la voie à suivre : l'extension du secteur public et sa démocratisation.

2° La nationalisation de quelques grands secteurs industriels et bancaires, si elle a permis le développement de la production et de la technique, ne suffit pas à juguler l'oligarchie financière.

Tout d'abord, sa portée effective dépend du contenu réellement démocratique ou non de l'Etat. Mais aussi elle doit se compléter par la nationalisation d'autres branches industrielles fondamentales et par des mesures visant le capital financier lui-même.

C'est ainsi à très juste titre, que communistes et socialistes proposent la nationalisation des banques d'affaires pour aller plus loin qu'à la Libération. Cependant, cette nationalisation des banques d'affaires doit s'entendre largement. Elle doit empêcher un repli de l'oligarchie monopoliste sur d'autres sociétés financières actuellement dépendantes des banques d'affaires. C'est ainsi que la proposition communiste prévoit la nationalisation de certaines banques de dépôt et de sociétés d'assurance non nationali-

sées. Il faudrait sans doute envisager aussi la situation des banques de groupes classées comme banques de dépôt, le problème de la direction des sociétés d'investissement à participation de banques ou de sociétés d'assurances nationalisées, celui de la direction des institutions financières publiques et semi-publiques dont certaines sont encore des sociétés privées, etc...

Et surtout, la nationalisation des banques d'affaires ne suffira pas, contrairement à ce que certains peuvent penser. Elle devrait se compléter par la nationalisation de branches industrielles fondamentales. Sans quoi, les banques d'affaires (dont on sait la faiblesse des participations au capital des sociétés qu'elles dominent) nationalisées, ou une éventuelle banque nationale d'investissement qui leur succéderait, pourraient être à leur tour utilisées, ainsi que les fonds à leur disposition, par les holdings dirigeant les grandes branches industrielles, au mieux des intérêts de l'oligarchie.

Enfin à la coordination des efforts de l'oligarchie financière, à son emprise étendue sur l'ensemble de l'économie, à ses liaisons cosmopolites renforcées, doit répondre une démocratisation centralisée du secteur public, industriel et financier, par l'intermédiaire d'un plan de production et de financement, envisageant l'ensemble des activités économiques et ayant pour objet le progrès graduel, économique, culturel et social de toute la Nation.